

	INSTITUT DES FORMATIONS EN SANTE DE GUYANE Charte pour l'accueil en formation des étudiants/élèves en situation de handicap ou en difficultés sociales	IFS/PS02/FI/2022-001
		Date de création : 20/06/2022
		MAJ : 22/07/2026
		Version : 06
		Page 1 sur 5

1. REFERENCES REGLEMENTAIRES

- ✓ **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005**, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, définit « **la notion handicap** » comme suit « *Art.L.114 [du code de l'action sociale et des familles] –constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » ;*
- ✓ **Décret n°2006-26 du 9 janvier 2006** relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant pris en application de l'article L. 323-11-1 du code du travail (obligation pour les organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins du public porteur de handicap) ;
- ✓ **Article 46 du décret du 21 avril 2007** visant à interrompre la formation d'un étudiant en cas d'incapacité physique ou psychologique mettant en danger la sécurité des patients.
- ✓ **Décret n° 2022-1679 du 27 décembre 2022** relatif aux missions et au cadre de l'intervention du référent handicap dans le parcours du patient en établissement de santé
- ✓ **Instruction ministérielle du 1er juin 2023** apporte des précisions sur l'obligation de nommer un référent handicap dans chaque établissement de santé dans le cadre du parcours du patient en situation de handicap et précise ses modalités de mise en œuvre.

2. OBJECTIFS

Concernant l'accueil en formation des personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales au sein de l'IFS, la charte a pour objectif de favoriser l'intégration des étudiants/élèves en formation, leur permettre, à l'issue de la formation, de s'insérer dans le milieu professionnel.

3. LES ENGAGEMENTS DE L'IFS

Depuis janvier 2022, l'IFS de Guyane a créé un Département Handicap et Social (DHS) pour répondre à la législation et à la problématique sociale de nos étudiants/élèves.

 	INSTITUT DES FORMATIONS EN SANTE DE GUYANE	IFS/PS02/FI/2022-001
	Charte pour l'accueil en formation des étudiants/élèves en situation de handicap ou en difficultés sociales	Date de création : 20/06/2022
		MAJ : 22/07/2026
		Version : 06
		Page 2 sur 5

Les objectifs retenus

- ✓ Promouvoir l'accessibilité universelle ;
- ✓ Repérer et accompagner les apprenants en situation de vulnérabilité et/ou de fragilité ;
- ✓ Faciliter l'intégration des apprenants en situation d'handicap et adapter leurs parcours de formation en lien avec l'équipe pédagogique ;
- ✓ Evaluer les besoins d'aménagement avec l'apprenant et les formateurs ;
- ✓ Réfléchir avec l'équipe pédagogique sur les aménagements nécessaires et possibles (matériel, modalités de formation/évaluation...) et avoir un rôle facilitateur pour mettre en place un Plan d'Accompagnement de l'étudiant porteur d'un handicap ;
- ✓ Valoriser les réussites et évaluer les difficultés et échecs rencontrés ;
- ✓ Orienter l'apprenant vers les bons interlocuteurs en fonction de la problématique rencontrée.

Les acteurs du DHS

L'équipe du DHS est composée de 6 membres, cinq formateurs et un agent administratif.

Les formateurs sont identifiés en qualité de personnes **Référentes Handicap et Social** et personnes **Ressources** pour l'équipe pédagogique.

Ils représentent chacune des filières de l'IFS. Ils ont bénéficié d'une formation de 3 jours organisée par agir 'H (à l'issue de la formation, délivrance d'une attestation).

NOM / PRENOM	FONCTION	SERVICE	PERIMETRE D'ACTION
Mme Safiette SAINT CLAIR dhss@ifsi.univ-guyane.fr	Cadre de santé Formatrice	IFSI	Référents Handicaps IFS
Mme Andgreen HUTCHINSON dhss@ifsi.univ-guyane.fr	FF cadre de santé Formatrice	IFSI	
Mme Sonia CRAMER dhss@ifsi.univ-guyane.fr	Coordonnatrice pédagogique PPH	IFSI	
Mr Junior LYNDOR dhss@ifsi.univ-guyane.fr	Secrétaire administratif et pédagogique	CFPPH IFSI	

	INSTITUT DES FORMATIONS EN SANTE DE GUYANE Charte pour l'accueil en formation des étudiants/élèves en situation de handicap ou en difficultés sociales	IFS/PS02/FI/2022-001
		Date de création : 20/06/2022
		MAJ : 22/07/2026
		Version : 06
		Page 3 sur 5

Les missions du DHS

Mission du référent DHS administration :

- Il informe et oriente les étudiants/élèves. Il fait le lien entre le pôle administratif et les référents pédagogiques du DHS.

Missions du référent DHS (Formateur Référent DHS IFS/PS01/FI/2022-003) :

- Centraliser les demandes en lien avec les situations d'handicap et de difficultés sociales ;
- S'assurer de l'accueil des étudiants/élèves en situation de handicap ;
- Favoriser l'intégration en formation des étudiants / élèves en d'handicap et de difficultés sociales ;
- Permettre à ces étudiants/élèves, à l'issue de la formation, de s'insérer dans le milieu professionnel ;
- Etre en veille sur la thématique du handicap.

Les situations de handicap sont multiples et variées

Le DHS peut être confronté à des situations de handicap dites « Invisibles » qui représentent 80% des situations. Ces handicaps ne sont pas apparents mais impactent la vie des personnes concernées.

Ils peuvent aboutir à des situations d'échec répétées qui mettent l'apprenant en situation « d'impuissance », d'intériorisation de son incapacité à faire face à certaines situations. De plus, ces handicaps peuvent faire l'objet de préjugés discriminants pour l'intéressé « maladroits, paresseux, incapables de se concentrer... »

Les principaux handicaps dits invisibles sont :

- Les Dys (Dyslexie, Dyspraxie Dysorthographe)
- Les déficits visuels, auditifs.

Il faut ajouter les maladies chroniques ou invalidantes qui peuvent se manifester de façon intermittente au regard de leurs caractéristiques et évolution.

Accessibilité et handicap au cœur de l'IFS

Les locaux récents de plain-pied permettent l'accès à toutes les salles de cours. Une rampe d'accès est située à l'entrée principale.

Les sanitaires ont été pensés pour accueillir les personnes en situation d'handicap.

Les salles de cours sont toutes équipées de matériel vidéo. On retrouve en plus le matériel de

	INSTITUT DES FORMATIONS EN SANTE DE GUYANE Charte pour l'accueil en formation des étudiants/élèves en situation de handicap ou en difficultés sociales	IFS/PS02/FI/2022-001
		Date de création : 20/06/2022
		MAJ : 22/07/2026
		Version : 06
		Page 4 sur 5

sonorisation dans les grandes salles de cours.

Les apprenants disposent d'une salle multimédia équipée de 22 postes informatiques et d'une imprimante.

IFS :

- La plateforme universitaire permet l'accès aux cours
- MYKOMUNOTE permet l'accès aux plannings et aux résultats d'évaluation
- Sur le campus l'accès au RU, bibliothèque, service de l'université (médecin, infirmière ...) sont accessibles.

IFAS/IFAP/CFPPH :

- FORMEIS permet l'accès aux cours
- MYKOMUNOTE permet l'accès aux plannings et aux résultats d'évaluations.

Les aménagements pédagogiques en lien avec les préconisations médicales pour les épreuves écrites type Tiers Temps avec une augmentation du temps prévu pour une ou plusieurs évaluations sont possibles. L'aménagement des conditions de déroulement des évaluations avec mise à disposition des conditions matérielles telles qu'un ordinateur, une salle à part pour les étudiants concernés.

L'IFS s'engage à développer sa réflexion et les actions en faveur de la prise en compte des situations de handicap et sociales qui se présenteront.

La personne en situation de handicap peut faire le choix de ne pas mentionner sa situation dans le dossier d'inscription. Cependant, à tout moment de son parcours de formation, l'étudiant/élève a toujours la possibilité de solliciter le **Référent handicap** qui évaluera avec l'apprenant les besoins d'aménagement nécessaires pour l'accompagner dans la réussite. Il sera un facilitateur pour mettre en place un parcours personnalisé de formation (PPF) qui est une réponse construite avec la personne en situation de handicap, les partenaires, et les membres de l'équipe pédagogique pour sécuriser le parcours de formation.

Il est indispensable d'appréhender la situation de chaque apprenant dans sa singularité, avec sa personnalité propre et les conditions particulières de sa relation dynamique avec l'environnement des études. Les dispositifs pédagogiques utilisés sont variés.

L'intérêt est de maintenir un niveau d'exigence élevé, tout en permettant à chacun de pouvoir exprimer ses talents à travers différents dispositifs, méthodes pédagogiques qui peuvent être aussi une source d'intérêt, de motivation et d'implication au service de tous.

Le référent pédagogique, lors de l'accompagnement individualisé des apprenants, peut repérer des situations particulières. Il encourage alors l'apprenant à se rapprocher de l'un des référents DHS. En

	INSTITUT DES FORMATIONS EN SANTE DE GUYANE Charte pour l'accueil en formation des étudiants/élèves en situation de handicap ou en difficultés sociales	IFS/PS02/FI/2022-001
		Date de création : 20/06/2022
		MAJ : 22/07/2026
		Version : 06
		Page 5 sur 5

fonction de la situation, des recommandations et dispositifs particuliers peuvent être mis en place.

Dès lors qu'un handicap est reconnu par la MDPH, le référent DHS devra obligatoirement être sollicité.

Le coordonnateur de la formation clinique :

- ✓ Anticipe l'organisation du stage afin de contacter au plus tôt l'établissement d'accueil et prévoir les modalités de compensation du handicap en collaboration avec les référents Handicap ;
- ✓ Définit les modalités de transfert d'informations sur les besoins de compensation pendant le stage ;
- ✓ Sensibilise les équipes d'accueil sur les terrains de stage.

Les outils du DHS

- Fiche de suivi et d'entretien (IFS/PS02/FE/2022-001)
- Listing des partenaires du DHS (IFS/PS02/FE/2022-002)